

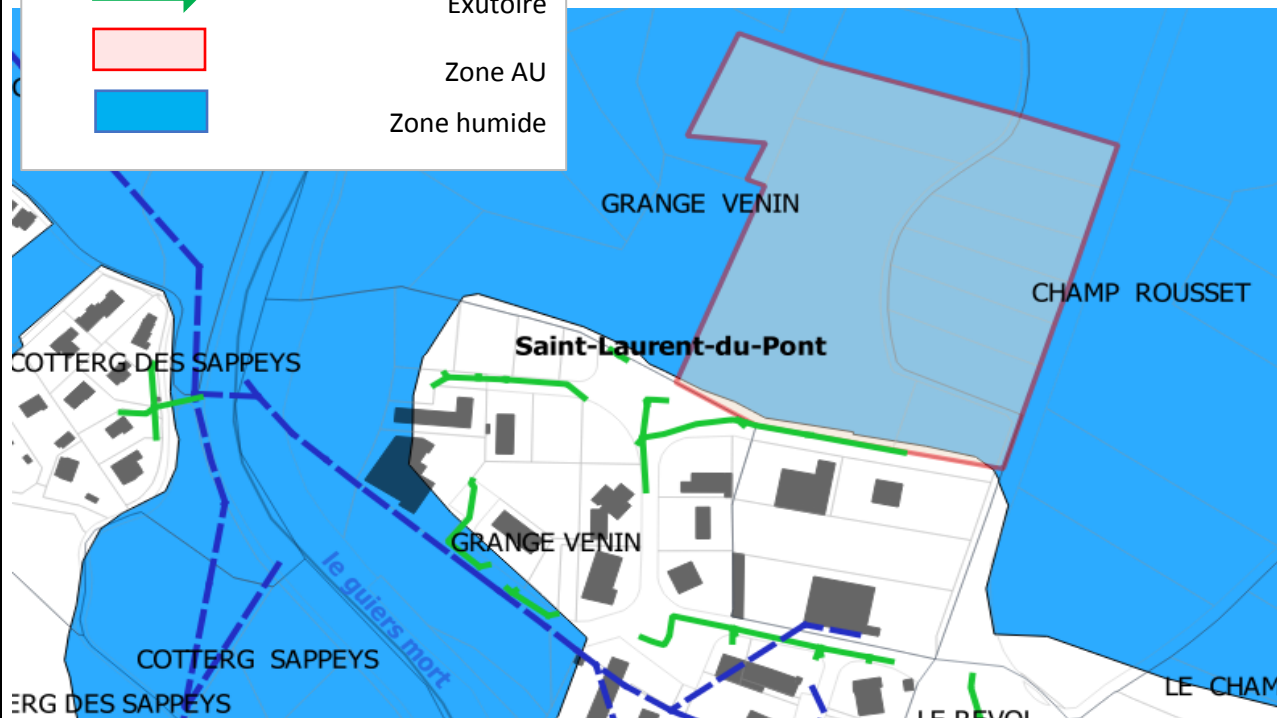
SAINT-LAURENT-DU-PONT - Hameau GRANGE VENIN

Etat général

I. Situation

Légende :

-  Ruisseau
-  Réseau EP existant
-  Réseau unitaire existant
-  Exutoire
-  Zone AU
-  Zone humide



II. Descriptif de la zone

Type de zone au PLU	AU
Destination	Zone Economique
Surface (ha)	4,78
Occupation actuel	Prés

III. Contraintes sur site

La "Confluence de l'Herretang et du Guiers mort" (cf. zone en bleu sur plan de situation) est la zone humide située sur la totalité de la zone AU.

La carte d'aléas classe l'ensemble de cette zone AU en crues rapides des rivières (C1).

SAINT-LAURENT-DU-PONT - Hameau GRANGE VENIN

Etude capacitaire

I. Bassin versant - Situation avant aménagement

Caractéristiques				
Surface (ha)	4,78			
Pente (%)	0,62%			
Longueur hydraulique (ml)	260			
Coefficient de ruissellement	0,1			
Taux d'imperméabilisation (%)	0%			
Station Météo	Grenoble-Saint-Geoirs (38)			
Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Débit de fuite (m³/s)	0,0065	0,015	0,027	0,031
Débit de fuite (L/s/ha)	1,36	3,14	5,65	6,49

II. Bassin versant - Situation après aménagement

Caractéristiques				
Surface (ha)	4,78			
Pente (%)	0,62%			
Longueur hydraulique (ml)	260			
Coefficient de ruissellement	0,35			
Taux d'imperméabilisation (%)	-			
Station Météo	Grenoble-Saint-Geoirs (38)			
Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Débit de fuite (m³/s)	0,023	0,052	0,094	0,110
Débit de fuite (L/s/ha)	4,75	10,88	19,67	23,01

III. Exutoire identifié

Caractéristiques	
Cours d'eau	Le Guiers Mort
Débit	-
Pérennité	Oui

Le Guiers Mort est le cours d'eau dans lequel se rejette les réseaux EP existants situés à l'aval de la zone AU.

IV. Récapitulatif

Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Surdébit engendré par aménagement (l/s/ha)	3,39	7,74	14,02	16,53
Débit spécifique retenu (Q 10) (l/s/ha)	5,65			

SAINT-LAURENT-DU-PONT - Hameau GRANGE VENIN**Etude capacitaire****V. Etat réseau EP existant**

Caractéristiques	
Matériau	Béton
Diamètre	200 mm
Pente estimée	1%
Capacité collecteur EP (*)	25 l/s
Débit acceptable	-

(*) débit calculé à l'aide de la formule Manning-Strickler
à un taux de remplissage de 80%

La sollicitation actuelle du collecteur EP en DN 200 n'est pas connue.

Le débit de fuite décennal avant aménagement (27 l/s) est supérieur à la capacité de ce collecteur, le collecteur actuel est donc insuffisant.

Il sera nécessaire de prévoir une régulation du débit rejeté au réseau existant.

V. Préconisations gestion du pluvial suite à aménagement

Etant donné que la zone AU n'est pas située dans une zone de glissement de terrain et effondrement, l'infiltration des eaux pluviales est à privilégier sous réserve d'une étude d'aptitude des sols à l'infiltration.

cf. Notice Eaux Pluviales - Schéma Intercommunal